

Mise en œuvre et actualités sur le règlement REACH

Nathalie HAYAUD

Unité ETES/Service national d'assistance réglementaire REACH et CLP

reach-clp-helpdesk@ineris.fr

 N° Indigo 0 820 20 18 16

0,09 € TTC / MN



- **Helpdesk: mission d'assistance**
- Règlement REACH: rappels sur son champ d'application
- Focus sur l'enregistrement

Helpdesk – Les services

- Un **site internet** : un portail d'accès et trois sites en miroir (<http://reach-info.ineris.fr> , <http://clp-info.ineris.fr/> , et <https://pop-info.ineris.fr/>)
 - Nouveautés
 - Règlementations
 - Brochures et FAQ
- Un **accueil téléphonique** les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **9h à 12h au 0820 20 18 16**, et un **formulaire** disponible en ligne pour les questions écrites
- Une **lettre d'information** diffusée et publiée tous les mois, depuis avril 2010
- **Plans d'action nationaux**
 - Plan d'action UIC/MEEDTL en 2010 (1^{ère} échéance d'enregistrement)
 - Plan d'action REACH/PME depuis 2012 (2^{ème} et 3^{ème} échéances d'enregistrement)
- **Interventions**
 - CCI, Fédérations professionnelles, DREAL



Helpdesk – Les services

Helpdesk de l'ECHA : 
Pour les acteurs hors UE et les questions
sur les outils

**Réseau européen des
helpdesks nationaux :** 
Résolution et coordination des informations
/questions au niveau européen (FAQ)



Helpdesks Nationaux 
Appui au réseau national et traitement des questions (générales ou complexes)



**Autorité Compétente
(MTES et DGT):**
Expertise, interprétation légale
et application de la
réglementation



**Chambres de Commerce
et d'Industrie :**
Expertise, relais d'information PME



**Organisations
Professionnelles :**
Expertise industrielle et
soutien aux PME



Industrie - (fabricants, importateurs, utilisateurs en aval)

Un portail d'accès ...

<http://helpdesk-reach-clp.ineris.fr/>

The screenshot shows the homepage of the HELPDESK REACH-CLP portal. At the top, there are logos for the French Republic and the Ministry of Environment, Energy and the Sea. The main title reads 'Portail du service national d'assistance HELPDESK REACH - CLP'. To the right, the INERIS logo is displayed with the tagline 'maîtriser le risque pour un développement durable' and the text 'membre du HelpNet'. Below the title, there is a 'Se connecter' link. The 'Missions du helpdesk' section explains the service's role in assisting with REACH and CLP regulations. A 'Lettre d'information' section includes a newsletter sign-up form and a link to 'Toutes les lettres d'informations'. A list of resources is provided, including updates, guides, and a Q&A fair. Two service banners are shown: 'Service national d'assistance réglementaire CLP' and 'Service national d'assistance réglementaire REACH'. A 'Helpdesk Biocides' section mentions that biocide regulations are handled by ANSES. At the bottom, there are links for 'Conditions générales d'utilisation', 'Mentions légales', and 'Questionnaire de satisfaction', along with the text 'Service national d'assistance HELPDESK REACH - CLP'.

Portail du service national d'assistance HELPDESK REACH - CLP

INERIS
maîtriser le risque pour un développement durable
membre du HelpNet

Se connecter

Missions du helpdesk

Les États membres (article 124 de REACH et article 44 du CLP) ont la mission d'assurer, sur leur territoire, un service national d'assistance ("helpdesk" en anglais) sur les aspects réglementaires et techniques des textes de REACH et du CLP et sur les obligations qui en découlent pour les industriels.

Cette mission d'assistance réglementaire, placée sous la responsabilité du MEEEM (pour REACH et CLP) et de la DGT (pour CLP), a été confiée à l'INERIS (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques). Cette mission de l'État est un service gratuit rendu aux entreprises ; il est à distinguer des actions de conseil et de soutien dont pourront s'entourer les entreprises pour préparer leurs dossiers d'enregistrement ou leurs demandes d'autorisation, qui relèvent quant à elles d'un marché privé (consultants, bureaux d'études).

Vous trouverez sur le site, différents types de ressources, à savoir :

- des Actualités (nouveau réglementaires, événements...) relatives aux réglementations REACH et CLP
- des Guides et Brochures : documents techniques élaborés par le helpdesk, le MEEEM ou l'ECHA
- les règlements REACH et CLP en PDF ou accessibles par titres et chapitres
- une Foire aux Questions actualisée régulièrement

Lettre d'information

Abonnez-vous à la newsletter :

Saisissez votre adresse de courriel.

[Toutes les lettres d'informations](#)

Service national d'assistance réglementaire CLP

Service national d'assistance réglementaire REACH

Helpdesk Biocides

Pour vos questions sur la réglementation BIOCIDES, le helpdesk est confié à l'ANSES et est disponible ici.

[Helpdesk Biocides](#)

[pour une aide sur les biocides consultez :](#)

[Conditions générales d'utilisation](#) - [Mentions légales](#) - [Questionnaire de satisfaction](#)

Service national d'assistance HELPDESK REACH - CLP

... aux deux sites REACH et CLP



Service national d'assistance réglementaire REACH







Accueil
A propos de
Assistance
Réglementation
Documentation
Rechercher

Accueil

Nouveautés

octobre 2016

27/10/2016 ▶

Enregistrement - Le guide de l'ECHA "Comment préparer un dossier de demande (inquiry)" est maintenant disponible en français et téléchargeable depuis notre Menu Documentation >> section Guides & Brochures >> filtrer sur Enregistrement >> puis sur Pré-enregistrement ou Inquiry. Il a pour but d'aider les déclarants à préparer un dossier de demande (inquiry) par le biais d'IUCLID. Il fournit des instructions détaillées et pratiques sur la manière de générer un ensemble de données concernant une substance et présente les sections d'IUCLID à renseigner avant de le soumettre à l'ECHA par l'intermédiaire de REACH-IT.

20/10/2016 ▶

Enregistrement - Le guide de l'ECHA "Comment préparer des dossiers d'enregistrement et de RDAPP" est désormais disponible en français et téléchargeable depuis notre Menu Documentation >> section Guides & Brochures >> filtrer sur Enregistrement >> puis sur Manuels techniques. Ce guide a pour but de vous aider à préparer des dossiers d'enregistrement REACH et de RDAPP (activités de recherche et de développement axées sur les produits et les processus) à l'aide d'IUCLID. Il fournit des instructions détaillées et pratiques sur la manière de générer un ensemble de données d'une substance et présente les sections d'IUCLID à renseigner dans le cadre de la préparation d'un dossier valide qui pourra être soumis à l'ECHA par l'intermédiaire de REACH-IT.

20/10/2016 ▶

Autorisation - Pour octroyer un maximum de temps aux parties prenantes qui souhaiteraient préparer des commentaires sur les consultations publiques concernant les demandes d'autorisation, l'ECHA a décidé de publier une "pré-notification" des utilisations et des substances qui seront concernées par cette prochaine consultation publique. Cette consultation publique débutera le 9 novembre 2016. Les substances concernées sont : le 1,2-dichloroéthane (EDC), le 4,4'-méthylènebis[2-chloroaniline] (MOCA), le dichromate d'ammonium, le trioxyde de chrome, le dichromate de potassium, le dichromate de sodium. [News ECHA](#)

06/10/2016 ▶

Enregistrement - L'ECHA lance sa 5^{ème} phase de la campagne « REACH 2018 » : Préparez vos dossiers d'enregistrement au format électronique

Cette 5^{ème} étape consiste à consigner toutes les données collectées lors des phases précédentes (informations relatives à l'identité, aux dangers, aux utilisations et aux risques des substances) afin de les consigner dans les dossiers d'enregistrement au format électronique standardisé (IUCLID). Pour les cas les plus simples, il est également possible de

novembre 2016

03/11/2016 ▶

Une nouvelle proposition de classification et d'étiquetage harmonisés est en [consultation publique](#) jusqu'au 19/12/16. Elle concerne le méthacrylate de dodécyle (N° CE 205-570-6).

03/11/2016 ▶

La Commission Européenne a approuvé le 21/09/16 un projet de modification du règlement CLP (article 45), en ce qui concerne "les informations harmonisées sur la réponse à apporter en cas d'urgence sanitaire". Les échéances d'application de ce nouveau règlement et le niveau d'informations à fournir diffèrent selon que les mélanges seront à destination du consommateur ou d'utilisateurs professionnels. Les importateurs et utilisateurs de ces mélanges dangereux devront notamment apposer un code alphanumérique sur l'étiquette des mélanges mis sur le marché. Sauf opposition du conseil et du parlement, ce projet devrait être adopté le 22 janvier 2017. [Projet de modification du règlement CLP. Projet d'Annexe VIII au règlement CLP.](#)

octobre 2016

13/10/2016 ▶

Les états membres ont voté la proposition de la Commission Européenne concernant l'harmonisation des informations toxicologiques à transmettre aux centres antipoison, lors de la mise sur le marché dans l'union européenne d'un mélange (cf. article 45 du règlement CLP). [Plus d'informations.](#)

10/10/2016 ▶

Une nouvelle proposition de classification et d'étiquetage harmonisés est en [consultation publique](#) jusqu'au 18/11/16. Elle concerne l'oxyde d'éthylène (N° CE 200-849-9), principalement utilisé comme réactif de laboratoire ou intermédiaire de synthèse.

septembre 2016

22/09/2016 ▶

Trois nouvelles propositions de classification harmonisées sont en [consultation publique](#) jusqu'au 30/09/16:

- diisohexyl phthalate (N° CE 276-090-2)
- sulfure de nickel (N° CAS 11113-75-0), sulfure de nickel (II) (N° CAS 16812-54-7), millérite (N° CAS 1314-04-1)
- oxyde de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phénylphosphine (N° CE 423-340-5)

août 2016

novembre 2016

03/11/2016 ▶

Une nouvelle proposition de classification et d'étiquetage harmonisés est en [consultation publique](#) jusqu'au 19/12/16. Elle concerne le méthacrylate de dodécyle (N° CE 205-570-6).

03/11/2016 ▶

La Commission Européenne a approuvé le 21/09/16 un projet de modification du règlement CLP (article 45), en ce qui concerne "les informations harmonisées sur la réponse à apporter en cas d'urgence sanitaire". Les échéances d'application de ce nouveau règlement et le niveau d'informations à fournir diffèrent selon que les mélanges seront à destination du consommateur ou d'utilisateurs professionnels. Les importateurs et utilisateurs de ces mélanges dangereux devront notamment apposer un code alphanumérique sur l'étiquette des mélanges mis sur le marché. Sauf opposition du conseil et du parlement, ce projet devrait être adopté le 22 janvier 2017. [Projet de modification du règlement CLP. Projet d'Annexe VIII au règlement CLP.](#)

octobre 2016

13/10/2016 ▶

Les états membres ont voté la proposition de la Commission Européenne concernant l'harmonisation des informations toxicologiques à transmettre aux centres antipoison, lors de la mise sur le marché dans l'union européenne d'un mélange (cf. article 45 du règlement CLP). [Plus d'informations.](#)

10/10/2016 ▶

Une nouvelle proposition de classification et d'étiquetage harmonisés est en [consultation publique](#) jusqu'au 18/11/16. Elle concerne l'oxyde d'éthylène (N° CE 200-849-9), principalement utilisé comme réactif de laboratoire ou intermédiaire de synthèse.

septembre 2016

22/09/2016 ▶

Trois nouvelles propositions de classification harmonisées sont en [consultation publique](#) jusqu'au 30/09/16:

- diisohexyl phthalate (N° CE 276-090-2)
- sulfure de nickel (N° CAS 11113-75-0), sulfure de nickel (II) (N° CAS 16812-54-7), millérite (N° CAS 1314-04-1)
- oxyde de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phénylphosphine (N° CE 423-340-5)

août 2016

octobre 2016

27/10/2016 ▶

Enregistrement - Le guide de l'ECHA "Comment préparer un dossier de demande (inquiry)" est maintenant disponible en français et téléchargeable depuis notre Menu Documentation >> section Guides & Brochures >> filtrer sur Enregistrement >> puis sur Pré-enregistrement ou Inquiry. Il a pour but d'aider les déclarants à préparer un dossier de demande (inquiry) par le biais d'IUCLID. Il fournit des instructions détaillées et pratiques sur la manière de générer un ensemble de données concernant une substance et présente les sections d'IUCLID à renseigner avant de le soumettre à l'ECHA par l'intermédiaire de REACH-IT.

20/10/2016 ▶

Enregistrement - Le guide de l'ECHA "Comment préparer des dossiers d'enregistrement et de RDAPP" est désormais disponible en français et téléchargeable depuis notre Menu Documentation >> section Guides & Brochures >> filtrer sur Enregistrement >> puis sur Manuels techniques. Ce guide a pour but de vous aider à préparer des dossiers d'enregistrement REACH et de RDAPP (activités de recherche et de développement axées sur les produits et les processus) à l'aide d'IUCLID. Il fournit des instructions détaillées et pratiques sur la manière de générer un ensemble de données d'une substance et présente les sections d'IUCLID à renseigner dans le cadre de la préparation d'un dossier valide qui pourra être soumis à l'ECHA par l'intermédiaire de REACH-IT.

20/10/2016 ▶

Autorisation - Pour octroyer un maximum de temps aux parties prenantes qui souhaiteraient préparer des commentaires sur les consultations publiques concernant les demandes d'autorisation, l'ECHA a décidé de publier une "pré-notification" des utilisations et des substances qui seront concernées par cette prochaine consultation publique. Cette consultation publique débutera le 9 novembre 2016. Les substances concernées sont : le 1,2-dichloroéthane (EDC), le 4,4'-méthylènebis[2-chloroaniline] (MOCA), le dichromate d'ammonium, le trioxyde de chrome, le dichromate de potassium, le dichromate de sodium. [News ECHA](#)

06/10/2016 ▶

Enregistrement - L'ECHA lance sa 5^{ème} phase de la campagne « REACH 2018 » : Préparez vos dossiers d'enregistrement au format électronique

Cette 5^{ème} étape consiste à consigner toutes les données collectées lors des phases précédentes (informations relatives à l'identité, aux dangers, aux utilisations et aux risques des substances) afin de les consigner dans les dossiers d'enregistrement au format électronique standardisé (IUCLID). Pour les cas les plus simples, il est également possible de

novembre 2016

03/11/2016 ▶

Une nouvelle proposition de classification et d'étiquetage harmonisés est en [consultation publique](#) jusqu'au 19/12/16. Elle concerne le méthacrylate de dodécyle (N° CE 205-570-6).

03/11/2016 ▶

La Commission Européenne a approuvé le 21/09/16 un projet de modification du règlement CLP (article 45), en ce qui concerne "les informations harmonisées sur la réponse à apporter en cas d'urgence sanitaire". Les échéances d'application de ce nouveau règlement et le niveau d'informations à fournir diffèrent selon que les mélanges seront à destination du consommateur ou d'utilisateurs professionnels. Les importateurs et utilisateurs de ces mélanges dangereux devront notamment apposer un code alphanumérique sur l'étiquette des mélanges mis sur le marché. Sauf opposition du conseil et du parlement, ce projet devrait être adopté le 22 janvier 2017. [Projet de modification du règlement CLP. Projet d'Annexe VIII au règlement CLP.](#)

octobre 2016

13/10/2016 ▶

Les états membres ont voté la proposition de la Commission Européenne concernant l'harmonisation des informations toxicologiques à transmettre aux centres antipoison, lors de la mise sur le marché dans l'union européenne d'un mélange (cf. article 45 du règlement CLP). [Plus d'informations.](#)

10/10/2016 ▶

Une nouvelle proposition de classification et d'étiquetage harmonisés est en [consultation publique](#) jusqu'au 18/11/16. Elle concerne l'oxyde d'éthylène (N° CE 200-849-9), principalement utilisé comme réactif de laboratoire ou intermédiaire de synthèse.

septembre 2016

22/09/2016 ▶

Trois nouvelles propositions de classification harmonisées sont en [consultation publique](#) jusqu'au 30/09/16:

- diisohexyl phthalate (N° CE 276-090-2)
- sulfure de nickel (N° CAS 11113-75-0), sulfure de nickel (II) (N° CAS 16812-54-7), millérite (N° CAS 1314-04-1)
- oxyde de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phénylphosphine (N° CE 423-340-5)

août 2016



Service national d'assistance réglementaire CLP







Accueil
A propos de
Assistance
Réglementation
Documentation
Rechercher

Accueil

Nouveautés

novembre 2016

03/11/2016 ▶

Une nouvelle proposition de classification et d'étiquetage harmonisés est en [consultation publique](#) jusqu'au 19/12/16. Elle concerne le méthacrylate de dodécyle (N° CE 205-570-6).

03/11/2016 ▶

La Commission Européenne a approuvé le 21/09/16 un projet de modification du règlement CLP (article 45), en ce qui concerne "les informations harmonisées sur la réponse à apporter en cas d'urgence sanitaire". Les échéances d'application de ce nouveau règlement et le niveau d'informations à fournir diffèrent selon que les mélanges seront à destination du consommateur ou d'utilisateurs professionnels. Les importateurs et utilisateurs de ces mélanges dangereux devront notamment apposer un code alphanumérique sur l'étiquette des mélanges mis sur le marché. Sauf opposition du conseil et du parlement, ce projet devrait être adopté le 22 janvier 2017. [Projet de modification du règlement CLP. Projet d'Annexe VIII au règlement CLP.](#)

octobre 2016

13/10/2016 ▶

Les états membres ont voté la proposition de la Commission Européenne concernant l'harmonisation des informations toxicologiques à transmettre aux centres antipoison, lors de la mise sur le marché dans l'union européenne d'un mélange (cf. article 45 du règlement CLP). [Plus d'informations.](#)

10/10/2016 ▶

Une nouvelle proposition de classification et d'étiquetage harmonisés est en [consultation publique](#) jusqu'au 18/11/16. Elle concerne l'oxyde d'éthylène (N° CE 200-849-9), principalement utilisé comme réactif de laboratoire ou intermédiaire de synthèse.

septembre 2016

22/09/2016 ▶

Trois nouvelles propositions de classification harmonisées sont en [consultation publique](#) jusqu'au 30/09/16:

- diisohexyl phthalate (N° CE 276-090-2)
- sulfure de nickel (N° CAS 11113-75-0), sulfure de nickel (II) (N° CAS 16812-54-7), millérite (N° CAS 1314-04-1)
- oxyde de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phénylphosphine (N° CE 423-340-5)

août 2016

octobre 2016

27/10/2016 ▶

Enregistrement - Le guide de l'ECHA "Comment préparer un dossier de demande (inquiry)" est maintenant disponible en français et téléchargeable depuis notre Menu Documentation >> section Guides & Brochures >> filtrer sur Enregistrement >> puis sur Pré-enregistrement ou Inquiry. Il a pour but d'aider les déclarants à préparer un dossier de demande (inquiry) par le biais d'IUCLID. Il fournit des instructions détaillées et pratiques sur la manière de générer un ensemble de données concernant une substance et présente les sections d'IUCLID à renseigner avant de le soumettre à l'ECHA par l'intermédiaire de REACH-IT.

20/10/2016 ▶

Enregistrement - Le guide de l'ECHA "Comment préparer des dossiers d'enregistrement et de RDAPP" est désormais disponible en français et téléchargeable depuis notre Menu Documentation >> section Guides & Brochures >> filtrer sur Enregistrement >> puis sur Manuels techniques. Ce guide a pour but de vous aider à préparer des dossiers d'enregistrement REACH et de RDAPP (activités de recherche et de développement axées sur les produits et les processus) à l'aide d'IUCLID. Il fournit des instructions détaillées et pratiques sur la manière de générer un ensemble de données d'une substance et présente les sections d'IUCLID à renseigner dans le cadre de la préparation d'un dossier valide qui pourra être soumis à l'ECHA par l'intermédiaire de REACH-IT.

20/10/2016 ▶

Autorisation - Pour octroyer un maximum de temps aux parties prenantes qui souhaiteraient préparer des commentaires sur les consultations publiques concernant les demandes d'autorisation, l'ECHA a décidé de publier une "pré-notification" des utilisations et des substances qui seront concernées par cette prochaine consultation publique. Cette consultation publique débutera le 9 novembre 2016. Les substances concernées sont : le 1,2-dichloroéthane (EDC), le 4,4'-méthylènebis[2-chloroaniline] (MOCA), le dichromate d'ammonium, le trioxyde de chrome, le dichromate de potassium, le dichromate de sodium. [News ECHA](#)

06/10/2016 ▶

Enregistrement - L'ECHA lance sa 5^{ème} phase de la campagne « REACH 2018 » : Préparez vos dossiers d'enregistrement au format électronique

Cette 5^{ème} étape consiste à consigner toutes les données collectées lors des phases précédentes (informations relatives à l'identité, aux dangers, aux utilisations et aux risques des substances) afin de les consigner dans les dossiers d'enregistrement au format électronique standardisé (IUCLID). Pour les cas les plus simples, il est également possible de

novembre 2016

03/11/2016 ▶

Une nouvelle proposition de classification et d'étiquetage harmonisés est en [consultation publique](#) jusqu'au 19/12/16. Elle concerne le méthacrylate de dodécyle (N° CE 205-570-6).

03/11/2016 ▶

La Commission Européenne a approuvé le 21/09/16 un projet de modification du règlement CLP (article 45), en ce qui concerne "les informations harmonisées sur la réponse à apporter en cas d'urgence sanitaire". Les échéances d'application de ce nouveau règlement et le niveau d'informations à fournir diffèrent selon que les mélanges seront à destination du consommateur ou d'utilisateurs professionnels. Les importateurs et utilisateurs de ces mélanges dangereux devront notamment apposer un code alphanumérique sur l'étiquette des mélanges mis sur le marché. Sauf opposition du conseil et du parlement, ce projet devrait être adopté le 22 janvier 2017. [Projet de modification du règlement CLP. Projet d'Annexe VIII au règlement CLP.](#)

octobre 2016

13/10/2016 ▶

Les états membres ont voté la proposition de la Commission Européenne concernant l'harmonisation des informations toxicologiques à transmettre aux centres antipoison, lors de la mise sur le marché dans l'union européenne d'un mélange (cf. article 45 du règlement CLP). [Plus d'informations.](#)

10/10/2016 ▶

Une nouvelle proposition de classification et d'étiquetage harmonisés est en [consultation publique](#) jusqu'au 18/11/16. Elle concerne l'oxyde d'éthylène (N° CE 200-849-9), principalement utilisé comme réactif de laboratoire ou intermédiaire de synthèse.

septembre 2016

22/09/2016 ▶

Trois nouvelles propositions de classification harmonisées sont en [consultation publique](#) jusqu'au 30/09/16:

- diisohexyl phthalate (N° CE 276-090-2)
- sulfure de nickel (N° CAS 11113-75-0), sulfure de nickel (II) (N° CAS 16812-54-7), millérite (N° CAS 1314-04-1)
- oxyde de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phénylphosphine (N° CE 423-340-5)

août 2016

S3PI Artois – 18/06/2019

6

...et au site POP, en ligne depuis le 14/01/19

Service national d'assistance réglementaire POP

Logo: République Française, Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, INERIS (mitigant le risque pour un développement durable)

Navigation: Accueil | A propos de | Assistance | Réglementation | Documentation | Rechercher

Accueil

Nouveautés

mai 2019

22/05/2019 La Conférence des Parties à la Convention de Stockholm (COP-9) s'est tenue du 29 avril au 10 mai 2019, à Genève (Suisse), en parallèle des Conférences des Parties des Conventions de Bâle et de Rotterdam, ainsi qu'annoncé dans notre lettre d'information N°170. Parmi les décisions prises lors de cette conférence des parties, soulignons l'inscription du dicofol et du PFOA à l'annexe A de la Convention. La COP a également décidé de mettre fin à certaines des exemptions (permettant la poursuite de la production et de l'utilisation) pour certains composés. [Actualité](#), [Détail](#).

avril 2019

24/04/2019 Le règlement (UE) N°2019/636 de la Commission a été publié le 23 avril 2019 et modifie les annexes IV et V du règlement POP (règlement (CE) n°850/2004).

24/04/2019 La décision (UE) N°2019/639 du conseil relative à la position à prendre au nom de l'Union européenne lors de la neuvième réunion de la conférence des parties a été publiée le 15 avril 2019. Elle concerne des amendements aux annexes A et B à la convention de Stockholm, avec les propositions suivantes :

- inscription du dicofol à l'annexe A à la convention, sans dérogation spécifique;
- inscription à l'annexe A à la convention, de l'acide perfluorooctanoïque (APFO), de ses sels et des composés liés au APFO, avec dérogations ;
- modification de l'entrée relative à l'acide perfluorooctane sulfonique (SPFO) et de ses dérivés à l'annexe B de la convention

09/04/2019 Décision de l'UE N° 2019/448 du conseil du 18 mars 2019 concernant la présentation, au nom de l'Union européenne, d'une proposition d'inscription du méthoxychlore à l'annexe A de la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.

janvier 2019

03/01/2019 Le conseil de l'Union Européenne a adopté le 28/11/18 une proposition de refonte du règlement 850/2004 du 29/04/04 sur les POP. Cette refonte se justifie par une volonté de respecter les engagements pris par l'UE dans le cadre de la convention de Stockholm, faire appel à TECHA pour l'assister dans certaines tâches, faciliter le contrôle de l'application de ce règlement par les états membres, mettre à jour certaines définitions et simplifier les procédures d'information et de communication. Cette proposition fait l'objet de négociations avec le Parlement Européen depuis le 04/12/18. [Communiqué de presse](#) - conseil européen de l'UE

Lettre d'information

Abonnez-vous à la newsletter :

Saisissez votre adresse de courriel.

[Toutes les lettres d'informations du Helpdesk REACH/CLP/POP](#)

Accueil

Nouveautés

octobre 2016

Enregistrement - L'ECHA lance sa 5^{ème} phase de la campagne « REACH 2018 » : Préparez vos dossiers d'enregistrement au format électronique

06/10/2016

Cette 5^{ème} étape consiste à consigner toutes les données collectées lors des phases précédentes (informations relatives à l'identité, aux dangers, aux utilisations et aux risques des substances) afin de les consigner dans les dossiers d'enregistrement au format électronique standardisé (IUCLID). Pour les cas les plus simples, il est également possible de créer le dossier directement via REACH-IT, le portail informatique de soumission de l'ECHA. [Communiqué de presse de l'ECHA](#) (en français). Un [webinar](#) diffusé le 04/10/16 est en ligne.



septembre 2016

29/09/2016

Enregistrement - L'ECHA a publié la [liste](#) des substances pour lesquelles un déclarant principal a été désigné. Cette liste comprend le nom des déclarants principaux ayant autorisé leur diffusion. [News de l'ECHA](#)

23/09/2016

Enregistrement - Le [règlement \(UE\) n°2016/1688](#) vient de paraître au JOUE, modifiant l'[annexe VII](#) de REACH en ce qui concerne les méthodes d'essais pour évaluer la sensibilisation cutanée. Il est dorénavant possible d'utiliser les méthodes *in chemico* et *in vitro* sans qu'il soit nécessaire de recourir à des essais *in vivo*. Ces derniers ne devraient être réalisés que si les méthodes d'essais *in chemico/in vitro* ne peuvent s'appliquer ou si les résultats ne permettent pas de procéder à la classification et à l'évaluation des risques de la substance.

22/09/2016

Restrictions - La Commission Européenne a demandé à l'ECHA de se pencher sur l'éventuelle **dangerosité des encres pour tatouages et maquillage permanent** et d'étudier s'il est nécessaire de les restreindre au niveau européen pour ce type d'usages. L'ECHA prévoit de s'appuyer sur le [rapport du JRC \(Joint Research Center\)](#) publié récemment sur le sujet afin de mener une étude sur les alternatives possibles et une analyse socio-économique sur l'impact

* Actualités au fil de l'eau
* Focus sur les processus en cours

Lettre d'information

Abonnez-vous à la newsletter :

Saisissez votre adresse de courriel.

Inscription

[Toutes les lettres d'informations](#)

A noter

[FAQ - 'Hot topics'](#)

[REACH 2018](#)

[Autorisation: mode d'emploi](#)

[Les RMOA et le PACT](#)

[Huiles essentielles](#)

[SVHC et Articles](#)

[Restrictions - Annexe XVII](#)

[REACH et les nanomatériaux](#)

[Polluants organiques persistants \(POP\)](#)

[Checklists pour choisir un consultant](#)

[Tous les focus](#)

ECHA-term

[ECHA-term](#), la base terminologique en 23 langues de l'ECHA.

Documents de
synthèse ou
d'explication sur les
sujets d'intérêt

Accueil

A propos de

Assistance

Réglementation

Documentation

Rechercher

Guides et brochures

Filtrer sur une catégorie :

- Tout -

Appliquer le filtre

FDS et scénarios d'exposition



Guide d'élaboration des Fiches de Données de Sécurité

[Décembre 2012 - V2.0] - Version française

Ce document fournit des informations nécessaires à l'élaboration des fiches de données de sécurité (FDS), des détails sur les exigences relatives aux informations à inclure dans chaque section d'une FDS - en particulier le détail des modifications découlant des différentes révisions de l'annexe II du règlement REACH et des périodes de transition pour la mise en œuvre de ces changements. Il donne également des informations générales sur qui doit fournir une FDS et pour quelles substances ou quels mélanges. Cette mise à jour intègre l'ajout en annexe d'informations jusqu'alors disponibles dans la partie G du *Guidance on Informations Requirements and Chemical Safety Assessment*.

Un **guide simplifié** de ce guide est disponible en français [ici](#)



Brochure MEDDE - Les Fiches de Données de Sécurité

La fiche de données de sécurité doit accompagner la fourniture de substances ou mélanges dangereux au titre du règlement Reach. Transmise d'amont en aval dans la chaîne d'approvisionnement, elle offre une connaissance complète des dangers associés à l'utilisation de ces produits. Ce dépliant indique la marche à suivre pour se conformer à la fiche de données de sécurité.



Brochure MEDDE - Scénarios d'exposition mode d'emploi

Selon Reach, les fournisseurs de substances classées dangereuses (et produites ou importées > 10t/an) doivent fournir une fiche de données de sécurité étendue comprenant un scénario d'exposition. Ce document décrit les conditions dans lesquelles la substance peut être utilisée sans risque tout au long de son cycle de vie. Ce dépliant présente la marche à suivre à réception d'un scénario d'exposition.



Guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique - Chap. R12: Système de descripteurs des utilisations

[Mars 2010] - Version française

Ce guide fournit un système de descripteurs d'utilisation permettant de standardiser la description de l'utilisation des substances.

Une **factsheet** en français est également disponible sur ce sujet [Juillet 2010].



Brochure UIC - Communication dans la chaîne d'approvisionnement - Questions/Réponses

Ce document a été élaboré dans le cadre du plan d'action avec le Ministère (MEDDE) en 2010-2011. Il est destiné à aider les entreprises, tout particulièrement les PME, sur les aspects de REACH liés à la communication dans la chaîne d'approvisionnement.

Guides & brochures

Foire aux questions

Webinars

Glossaire

Liens utiles

Numéro ORFILA

Lettre d'information

<http://www.ineris.fr/reach-info/index.jsp?content=newsletter>



ACTUALITÉS

France - Conférence REACH le 18/06

Les 3 S3PI (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques Industriels) de la région Hauts-de-France coorganisent une manifestation à Béthune le mardi 18 Juin à 14h : «*Reach & Produits Chimiques 2019 : Quels enjeux ?*». Le [site d'inscription](#) est ouvert, sur lequel vous pouvez également consulter l'ordre du jour et autres informations pratiques.

POP

La Conférence des Parties à la Convention de Stockholm (COP-9), qui s'est déroulée du 29 avril au 10 mai, a notamment décidé d'inscrire le dicofol et du PFOA à l'annexe A de la Convention. La COP a également décidé de mettre fin à certaines des exemptions (permettant la poursuite de la production et de l'utilisation) pour certains composés. [Actualité](#), [Détail](#).

Conformité des dossiers d'enregistrement

L'ECHA prépare actuellement un plan d'action avec la Commission en vue d'accroître le pourcentage de dossiers contrôlés et améliorer l'efficacité de ces contrôles de conformité. L'ECHA s'est engagée à examiner, via un screening, toutes les substances enregistrées d'ici 2027 et à vérifier la conformité des substances pour lesquelles cela aura été identifié comme nécessaire en raison de leurs propriétés dangereuses notamment. Le plan sera publié d'ici l'été. [Actualité](#) ECHA

Base de données SVHC et articles

L'ECHA développe une base de données contenant des informations sur les articles contenant des substances extrêmement préoccupantes, conformément à la directive-cadre sur les déchets. De nouvelles [pages internet](#) dédiées sont désormais disponibles, fournissant des renseignements sur cette base de données et sur les prochaines étapes du projet.

Classification et étiquetage harmonisés

Consultation publique

Trois nouvelles [consultations publiques](#) concernant la classification et l'étiquetage harmonisés sont en cours jusqu'au 05/07/2019 concernant :

- 2-(2-methoxyethoxy) ethanol (N°CE 203-906-6)
- methyl methacrylate methyl 2-methylprop-2-enoate (N°CE 201-297-1)
- Pyridine-2-thiol 1-oxide, sodium salt (N°CE 223-296-5; 240-064-5)

<http://reach-info.ineris.fr> - <http://clp-info.ineris.fr> - <http://pop-info.ineris.fr>

► N° Indigo 0 820 20 18 16

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Les informations contenues dans la présente lettre, ainsi que les conseils offerts par le helpdesk, ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas un avis juridique. Les règlements REACH et CLP demeurent les seules références légales. Les formations, ateliers d'information ou autre type d'animation/intervention référencés dans cette lettre sont indiqués à titre informatif - ils n'ont pas un caractère exhaustif et le Helpdesk n'est pas garant de la qualité de ceux-ci. Par conséquent, la responsabilité du service national d'assistance réglementaire ne saurait être engagée pour toute erreur ou omission, le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cette lettre d'information. Pour permettre une amélioration de notre service : [enquête de satisfaction](#)



171 numéros publiés à ce jour !



- **Helpdesk: mission d'assistance**
- **Règlement REACH: rappels sur son champ d'application**
- **Focus sur l'enregistrement**

Objectifs de REACH



Renforcer les connaissances sur les substances chimiques : production de données en fonction du tonnage = **enregistrement**

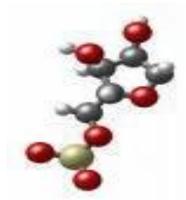
Article 5 : Une substance ne peut plus être fabriquée ou mise sur le marché (importée) si elle n'a pas été enregistrée lorsque cela est exigé.

« Pas de données, pas de marché »

Meilleure maîtrise des usages et gestion des risques (production/utilisation): procédure **d'autorisation**, de **restrictions** et renforcement de la **communication** au sein de la « chaîne d'approvisionnement »

REACH – Champ d'application

REACH couvre les **SUBSTANCES**



telle quelle



contenue dans un
mélange



contenue dans un
article



⇒ La notion de « produit chimique » n'existe pas dans REACH !

Les acteurs concernés: statut des entreprises



Fabricant:
fabrique **une substance**
dans la Communauté

Importateur:

responsable de
l'importation de substances
telles quelles ou contenues
dans des mélanges depuis
l'extérieur de l'Union
Européenne



Utilisateur aval:

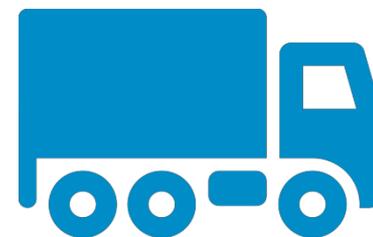
toute personne qui **utilise**
une substance, telle quelle
ou contenue dans un
mélange:



- **un formateur** (à partir de plusieurs substances élabore un mélange)
- **un producteur d'articles** (fabrique ou assemble un ou des articles)

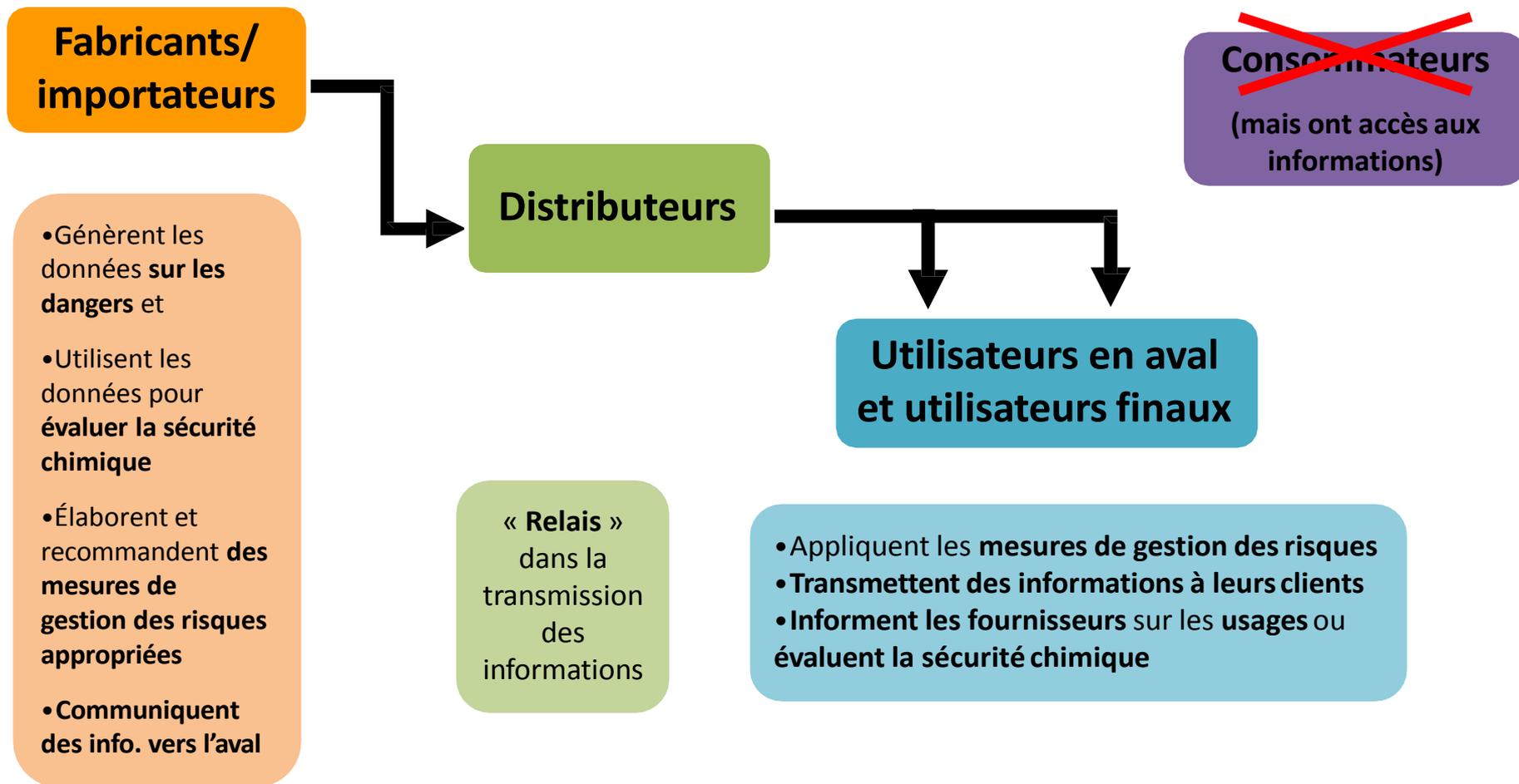
Distributeurs:

personne qui
n'exécute que des
opérations de
stockage et de mise
sur le marché

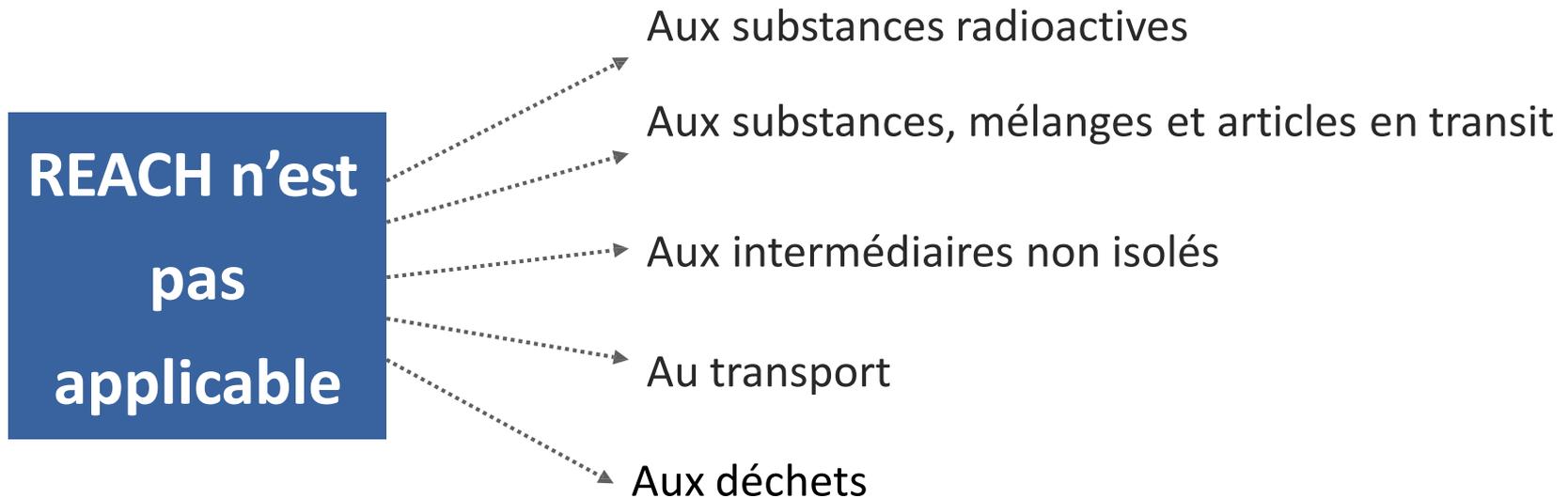


*Une entreprise peut avoir **plusieurs statuts** à la fois, selon ses activités*

Les acteurs concernés et leur rôle dans la chaîne d'approvisionnement



REACH – Large champ d'application



Etats Membres peuvent prévoir exemptions : **Défense nationale**

Les grandes procédures de REACH

Une substance entre dans le « système » REACH si :

Fabriquée ou importée
≥ 1 tonne/an

Enregistrement

(sauf exemption art. 2)

Quelle que soit sa
quantité

- **Transmission d'info dans la chaîne d'approvisionnement**
- **Autorisation**
- **Restriction**

Les grandes procédures de REACH

→ TRANSMISSION D'INFORMATION le long de la chaîne d'approvisionnement

- Fiche de données de sécurité (FDS)
- Présence de substances extrêmement préoccupantes (SVHC*) dans les articles

→ AUTORISATION

Annexe XIV : substances **interdites d'utilisation** à partir de la date d'expiration indiquée (sunset date) sauf si autorisation octroyée pour une utilisation

→ RESTRICTIONS

Annexe XVII: substances autorisées sauf si une **restriction s'applique** (interdiction de mise sur le marché, ou restriction d'usages)

**Substances of Very High Concern*

La notion de sous-traitance

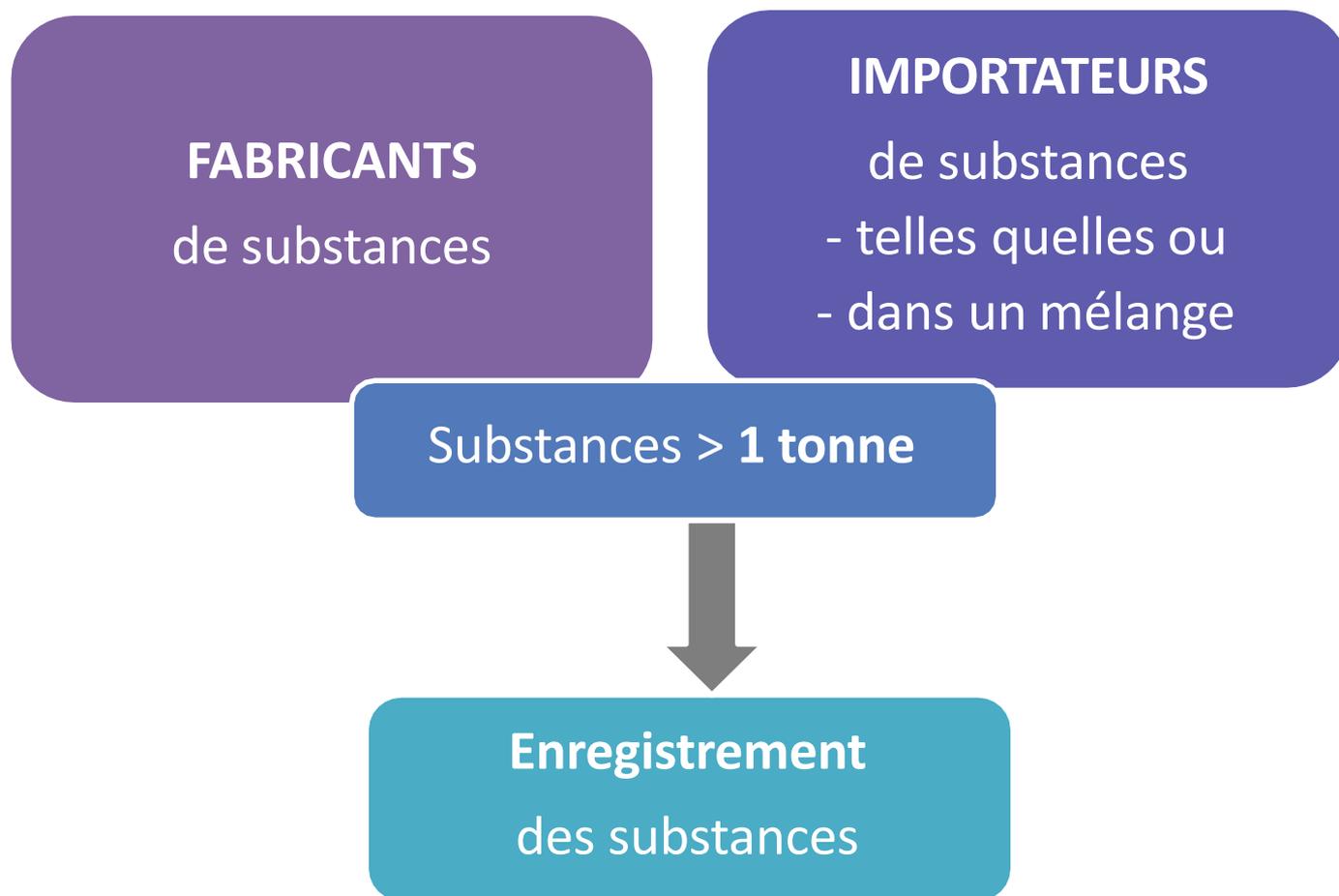
- La notion de sous-traitance (ou fabrication à façon) n'existe pas dans REACH
- Aux fins de REACH, le fabricant à façon a les mêmes obligations que le fabricant « classique » (enregistrement et fourniture de FDS)
- Dispositions contractuelles sur les obligations fortement recommandées
- [Plus d'info: brochure ECHA: « Fiche d'information sur la sous-traitance selon REACH »](#)



- **Helpdesk: mission d'assistance**
- **Règlement REACH: rappels sur son champ d'application**
- **Focus sur l'enregistrement**

Enregistrement - Rappel

Quels acteurs et quelles substances?



Enregistrement : état des lieux à la fin du régime transitoire

→ Enregistrement REACH sur 10 ans

- **Europe : 21 000 substances enregistrées** pour **88 000 dossiers** (33 363 déposés pour l'échéance de mai 2018)
- **France (3ème en Europe):** près de **4 500 substances** enregistrées pour **8 000 dossiers**
- **PME: 18%** des enregistrements

→ **Un inventaire unique au monde** sur les substances chimiques et les usages et risques qui leurs sont associés.

Plus d'infos sur: <https://echa.europa.eu/fr/reach-registrations-since-2008>



Consulter les dossiers d'enregistrement – site ECHA

<http://echa.europa.eu/fr/information-on-chemicals/registered-substances>



Substance identity

Substance name:

CAS number:

EC / List number:

Other Numerical Identifiers:

Type

> Administrative data

> Substance data

> Uses and exposure

[View all Registered Substances](#)

Name	EC / List no.	CAS no.	Registration type	Submission type	Total tonnage band	
Vinylene carbonate	212-825-5	872-36-6	Full		0 - 10 tonnes per annum	

Nouvelle source d'information scientifique
Permet aussi de consulter si une substance a été enregistrée



General information



Classification & Labelling & PBT assessment



Manufacture, use & exposure



Physical & Chemical properties



Environmental fate & pathways



Ecotoxicological information



Toxicological information



Analytical methods



Guidance on safe use



Assessment reports

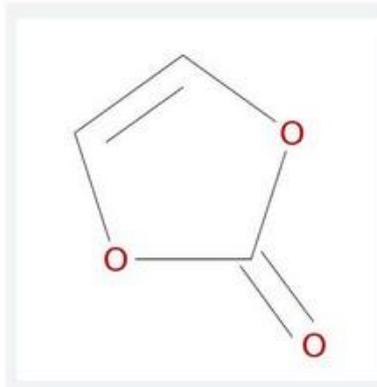


Reference substances

General information

Identification Compositions Registration data Administrative data Contact Persons responsible for the SDS

Identification



Display Name:	Vinylene carbonate
EC Number:	212-825-5
EC Name:	Vinylene carbonate
CAS Number:	872-36-6
Molecular formula:	C ₃ H ₂ O ₃
IUPAC Name:	2H-1,3-dioxol-2-one

Type of substance

Composition:	mono-constituent substance
Origin:	organic

Other names

Trade names:	VC
--------------	----

Total tonnage band

Total range:	0 - 10 tonnes per annum
--------------	-------------------------

Registrants /Suppliers of the substance

open all close all

- Registrants / Suppliers - ACTIVE

Latest dossier received

Registrant / Supplier details	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
CHEMICAL INSPECTION & REGULATION SERVICE LIMITED Room 002, Regus Harcourt Centre D02 HW77 Dublin Ireland											
CHEMICAL INSPECTION & REGULATION SERVICE LIMITED Room 002, Regus Harcourt Centre D02 HW77 Dublin Ireland											
NetSun EU B.V. Blaak 40, Fifth Floor 3011 TA Rotterdam Netherlands											
● SAFT SAS 26 Quai Charles Pasqua 92300 LEVALLOIS-PERRET France											

Administrative data

open all close all

- Registration numbers - ACTIVE

• 01-2119379689-13-0000	• 01-2119379689-13-0001	• 01-2119379689-13-0002
• 01-2119379689-13-0003	• 01-2119379689-13-0004	

Vos obligations selon votre statut

Votre entreprise **fabrique ou importe** une substance en quantité >1 T/an
(**fabriquant de S ou importateur de S/M**)

- Soumettre un dossier d'enregistrement par substance
- Transmettre une FDS lorsqu'elle est requise

Votre entreprise **utilise** des substances (**traitement de surface, formulateur de mélange, reconditionneur...**)

- S'assurer que les substances sont (pré)enregistrées par votre fournisseur (suivre attentivement les phases de pré-enregistrement / d'enregistrement)
- S'assurer d'une gestion des risques appropriée:
 - S'assurer que les utilisations sont couvertes par les scénarios d'exposition de la FDS
 - Communiquer son utilisation pour qu'elle soit couverte par l'enregistrement
 - Vérifier que son utilisation n'est pas soumise à autorisation (annexe XIV), ni à restriction (annexe XVII de REACH)

Votre entreprise **fournit** des articles (**fournisseur d'article**)

- Communication sur la présence de SVHC (si > 0,1%), éventuellement notification des SVHC présentes dans les articles (producteur/importateur)
- Vérifier que la mise sur le marché de son article n'est pas soumise à restriction (annexe XVII)



Merci de votre attention.